

PLUi

Arrêté n° A_URB_001/2023 en date du 27 juillet 2023 de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du Lundi 04 septembre 2023 à 9h au Mercredi 04 octobre 2023 à 18h30

sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex Communauté de Communes Pays des Lacs Communauté,
le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la Tour de l'ancien Château, des stations préhistoriques n°III et IV et des sites palafittiques de
la commune de Clairvaux-les-Lacs et
sur l'abrogation des cartes communales de Bonlieu et de Châtillon

👉 **Le commissaire enquêteur sera à PONT de POITTE en mairie :**

LUNDI 4 septembre de 14h00 à 17h00

VENDREDI 29 septembre de 14h00 à 17h00

MERCREDI 4 octobre de 14h00 à 17h00

👉 **Toutes les remarques peuvent être portées :**

- Aux horaires d'ouverture , sur les **registres de concertation**, disponibles
 - en mairie de PONT de POITTE , et dans toutes les mairies couvertes par ce PLUi (Ex CC Pays des Lacs)
 - au siège de la communauté de Terre d'Émeraude à Orgelet
- Directement sur le **registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4799/>
- Par **voie postale**, à M. le Président de la commission d'enquête, 4 che. du quart , 39 270 ORGELET

👉 **Les documents sont consultables :**

- version papier en mairie à compter du 4 septembre
- version informatique sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4799/>

*L'ensemble des informations relatives à cette enquête publique est affiché en mairie et disponible
sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4799/>*